**MOTION POLITIQUE SOCIALE, L’EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL avec accord et application des dispositions du Code du travail**

**Point à mettre à l’ordre du jour**

*Désignation de l’expert-comptable au titre de l’article L.2315-91 du code du Travail en vue d’assister le comité social et économique (central) dans le cadre de la procédure d’information-consultation sur la politique sociale, l’emploi et les conditions de travail de l’entreprise pour l’exercice 2018 au sens de l’article L. 2312-17 et L. 2312-19 du Code du travail.*

**Motion à faire voter**

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2312-17, L. 2312-19 et L.2315-91 du Code du travail et en application de l’accord de mise en place du CSE du date, le comité social et économique (central) de la société XXX désigne le cabinet d’expertise comptable PROGEXA (70 rue d’Hautpoul – 75019 PARIS) pour l’analyse de la *politique sociale, l’emploi et les conditions de travail de l’entreprise*.

X membres titulaires présents ou représentés

* Avis favorables :
* Avis défavorable :
* Abstention :